



## **l'Initiative d'obligation de service pour les préposés aux services de soutien à la personne (Initiative OS PSSP) 2022-23**

### **Formulaire de demande de l'employeur**

Dans le but d'attirer des nouveaux préposés aux services de soutien à la personne dans les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins à domicile et en milieu communautaire de l'ensemble qui en ont le plus besoin de l'Ontario, cette initiative octroie un montant incitatif de 5 000 \$ aux PSSP admissibles en échange d'un engagement de six mois auprès d'un employeur admissible d'un foyer de soins de longue durée ou d'un organisme de soins à domicile et en milieu communautaire.

### **Critères d'admissibilité**

**Pour demander l'admissibilité OS PSSP, un employeur doit :**

- € Être un foyer de soins de longue durée ou un organisme de soins à domicile et en milieu communautaire financé par les fonds publics;
- € Confirmer que le financement ne remplacera pas toute mesure incitative existante actuellement offerts par l'organisme; et
- € Offrir des heures à temps plein à un PSSP admissible pour fournir exclusivement des services de soutien personnel financés par l'État.

**Afin d'être admissible à l'Initiative OS PSSP, une préposée ou un préposé aux services de soutien à la personne doit :**

- € Ne pas avoir été employé(e) comme préposé(e) aux services de soutien à la personne en Ontario dans les six mois précédant son embauche ;
- € Commencer à travailler entre le 1er février 2022 et le 30 septembre 2023; et
- € Respecter l'horaire de travail à temps plein offert par l'employeur.

### **Incitation au recrutement**

Des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ seront accordées aux PSSP admissibles embauché(e)s par des employeurs agréés en échange d'un engagement à rester employé(e)s pendant 6 mois.

Les fonds seront versés aux employeurs pour être ensuite versés à chaque infirmière/infirmier admissible en trois versements :

- 1) 2 000 \$ après l'achèvement de deux (2) mois; et
- 2) 3 000 \$ après l'achèvement de six (6) mois.

### **Processus**

#### **1. L'Employeur transmet le formulaire de demande pour l'Initiative OS PSSP 2022-23**

- € Chaque demande fera l'objet d'une évaluation au cas par cas en tenant compte de nombreux facteurs, dont les priorités du système de santé, la géographie et la capacité locale et régionale du personnel en santé.
- € La soumission d'une demande complète par un employeur ne garantit pas l'approbation de l'employeur ni la réception d'un financement éventuel du ministère de la Santé ou de Santé Ontario à l'égard du recrutement des PSSP.

## 2. O

- ∄ L'employeur sera informé du nombre maximum de PSSP éligibles au financement d'OS PSSP.
- ∄ L'employeur recevra de l'aide pour ajouter son offre d'emploi sur le site EmploisPSO.ca.

## 3. Recrutement des préposés aux services de soutien à la personne :

- ∄ Les préposés aux services de soutien à la personne intéressés cherchent des offres approuvées et postulent sur le site [EmploisPSO.ca](https://emploispsoc.ca).
- ∄ L'employeur procède au recrutement à l'aide de son processus de recrutement standard.
- ∄ L'employeur approuvé fournit des informations sur les PSSP éligibles via ce formulaire en ligne (lien fourni après approbation).

## 4. Présenter une demande de financement et une entente d'obligation de service :

- La demande de financement est assujettie à l'approbation de Santé Ontario. Les employeurs seront informés par courriel une fois la demande approuvée.
- L'entente doit être signée par l'employeur et la préposée ou le préposé aux services de soutien à la personne admissible.
- Si la demande de financement satisfait tous les critères d'admissibilité, l'entente sera signée et exécutée par Santé Ontario.

## 5. Les fonds seront versés aux employeurs pour être ensuite versé à chaque PSSP admissible :

- Des subventions pouvant atteindre 5 000 \$ seront accordées aux PSSP admissibles embauché(e)s par des employeurs agréés en échange d'un engagement à rester employé(e)s en qualité de PSSP pendant 6 mois.
- Le financement sera déboursé après le recrutement et l'embauche réussis de PSSP admissibles : 2 000 \$ après l'achèvement de deux (2) mois, et 3 000 \$ après l'achèvement de six (6) mois.

## Directives pour présenter une demande

Ce formulaire de demande doit être rempli par un employeur admissible qui désire recruter une préposée ou un préposé aux services de soutien à la personne admissible.

- Passez en revue tous les critères d'admissibilité avant de remplir ce formulaire de demande.
- Assurez-vous de remplir toutes les sections du formulaire de demande. Les demandes incomplètes ne seront pas traitées.

**Soumettre le formulaire de demande dûment rempli par courriel à : [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca).**

**Une fois qu'une demande a été reçue, Santé Ontario enverra un accusé de réception par courriel.**

Si vous ne recevez pas d'accusé de réception, ou si vous avez des questions sur la façon de remplir ce formulaire de demande, veuillez communiquer avec : [info-hfo@ontariohealth.ca](mailto:info-hfo@ontariohealth.ca).

---

## Demande

### Section A—Renseignements sur l'employeur

1. **Nom de l'organisme :**
2. **Adresse postale :** (adresse complète comprenant l'unité, la ville, le code postal)
3. **Adresse du site :** (veuillez inclure les adresses de tous les sites où un PSSP peut être embauché pour travailler)
4. **Type d'organisme :** (veuillez sélectionner)

Soins de longue durée

Soins à domicile et en milieu communautaire

*Remarque : seuls les foyers de soins de longue durée et les organismes de soins à domicile et en milieu communautaire sont admissibles à cette initiative.*

#### 5. **Personne-ressource principale pour la demande :**

Nom complet :

Titre:

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

#### 6. **Personnes-ressources supplémentaires :** (le cas échéant)

Nom complet :

Titre:

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

Nom complet :

Titre:

Adresse électronique :

Numéro de téléphone :

## Section B – Emplois et postes vacants

Si vous présentez une demande de plusieurs sites, s'il vous plaît répondre aux questions suivantes séparément pour chaque site. Soumettre en pièce jointe, si vous le souhaitez.

### 7. Combien de PSSP votre organisme a-t-il l'intention de recruter au moyen de l'Initiative OS PSSP?

Remarque : Les employeurs doivent offrir aux PSSP admissibles un minimum de 30 heures par semaine pour recevoir le financement.

### 8. Combien de PSSP votre organisme emploie-t-il à l'heure actuelle?

<b><u>ACTUELLEMENT EMPLOYÉ</u></b>	<b>Permanent</b>				<b>Temporaire</b>			
	<b>À plein temps</b>	<b>À temps partiel</b>	<b>Décontractée</b>	<b>Autre</b>	<b>À plein temps</b>	<b>À temps partiel</b>	<b>Décontractée</b>	<b>Autre</b>
PSSP								

Commentaires:

### 9. Combien de postes de PSSP sont à pourvoir au sein de votre organisme à l'heure actuelle?

<b><u>POSTES VACANTS</u></b>	<b>Permanent</b>				<b>Temporaire</b>			
	<b>À plein temps</b>	<b>À temps partiel</b>	<b>Décontractée</b>	<b>Autre</b>	<b>À plein temps</b>	<b>À temps partiel</b>	<b>Décontractée</b>	<b>Autre</b>
PSSP								

Commentaires:

---

## Section C – Authorisation et attestations

**En signant cette demande, vous confirmez que :** (veuillez cocher chaque case)

Votre organisme est un foyer de soins de longue durée ou un organisme de soins à domicile et en milieu communautaire financé par les fonds publics;

Le financement de l'Initiative OS PSSP ne remplacera pas toute mesure incitative existante actuellement offerts par votre organisme;

Votre organisme dispose d'une infrastructure de ressources humaines (RH) appropriée avec une capacité suffisante permettant d'accueillir et de soutenir les PSSP nouvellement embauchés;

Tout PSSP recruté au moyen de l'Initiative OS PSSP travaillera au minimum 30 heures par semaine; et

Votre organisme dispose des moyens financiers nécessaires pour soutenir l'emploi continu du nombre de PSSP mentionné dans la présente demande.

**Personne signataire autorisée de l'organisme :**

Nom :

Titre :

Signature :

Date :